



# NORMAL D'ÊTRE AUX NORMES

## Services SA

### Normes de sécurité ISO/DIS 14122-4

#### 4.2.1

Nécessité d'utiliser un dispositif de protection contre les chutes. En cas de hauteur de chute totale  $\geq 3000$  mm, l'échelle doit être munie d'un dispositif de protection contre les chutes.

#### 4.3.2

Systèmes d'échelles d'une hauteur totale  $h > 3$  m et  $\leq 10$  m. Ces systèmes peuvent être conçus avec une volée unique ou des volées décalées et doivent être munis :  
D'une crinoline, ou d'un anti-chute mobile sur support d'assurage rigide (anti-chute). L'anti-chute ne peut être utilisé que par des personnes bien entraînées et uniquement lorsqu'il est impossible d'utiliser une crinoline.

#### 4.3.3

Systèmes d'échelles d'une hauteur totale  $h > 10$  m. Ces systèmes doivent être conçus :  
Sous la forme de volées décalées avec soit une crinoline, soit un anti-chute; sous la forme d'une volée unique avec un anti-chute. En cas d'utilisation de volées décalées, la hauteur de volée maximale  $h$  ne doit pas être supérieure à 6 m.

#### 5.4.1

Des moyens adaptés permettant de prévenir les chutes de hauteur de personnes doivent être prévus sur une longueur d'au moins 1500 mm :

De part et d'autre de l'axe perpendiculaire à l'échelle, ou sur toute la longueur du palier s'il est inférieure à 3000 mm, ou de part et d'autre des passerelles adjacentes. Lorsqu'un anti-chute est utilisé, il ne doit être possible de se raccorder à ce dispositif ou de s'en détacher qu'à partir d'une aire/position sûre.

#### 5.4.3

Aire d'arrivée (sortie)

Le sommet de l'échelon supérieur/de la marche supérieure doit être positionné au même niveau que la surface de circulation de l'aire d'arrivée. L'espace entre la surface de circulation et l'échelon supérieur/la marche supérieure doit être  $\leq 75$  mm.

#### 5.4.4.1

Sortie frontale ou latérale

La largeur de l'orifice d'accès doit être  $\geq 500$  mm et  $\leq 700$  mm.

#### 5.4.4.2

Portillons à fermeture automatique

Pour prévenir les chutes à travers l'orifice d'accès dans l'aire d'arrivée, cet orifice doit être équipé d'un portillon à fermeture automatique. Les portillons à fermeture automatique doivent répondre aux prescriptions de l'article 7 de l'ISO/DIS 14122-3:2013.

#### 5.5.1.2

Le dégagement à l'intérieur de l'arceau de crinoline doit être  $\geq 650$  mm et  $\leq 800$  mm. Dans la zone d'arrivée, la crinoline doit être rehaussée jusqu'à la hauteur du garde-corps de l'aire d'arrivée. La partie la plus basse de la crinoline, par exemple arceau inférieur, doit prendre naissance à une hauteur  $\geq 2200$  mm et  $\leq 3000$  mm au-dessus de l'aire de départ.

### Normes de sécurité de L'OLT 4 art. 11

Lorsque l'échelle est utilisée pour atteindre un endroit non protégé présentant des risques de chutes tel qu'un toit plat, l'arête de celui-ci doit être munie de balustrades des deux côtés de l'échelle, afin d'éviter que des personnes puissent tomber. En règle générale, ces balustrades auront :

- 3 mètres de longueur parallèlement à l'arête
- 2 mètres perpendiculairement

Sous réserve de changement

